

Cette fiche est une brève description du produit. Les informations complètes se trouvent dans les documents contractuels (demande, police d'assurance et conditions de l'assurance). Pour être pleinement informé lisez l'ensemble des documents.

En quoi consiste cette assurance ? Assurance annulation



Qu'est ce qui est assuré ?

Principales garanties détaillées ci-dessous et extensions si souscrites.

Annulation

- ✓ Frais d'annulation de voyage : jusqu'à un maximum de 10.000 €



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

En général :

- ✗ Les conséquences d'actes de terrorisme, de guerre, de pandémies, de catastrophes radioactives, nucléaires, biologiques, de duels et de querelles.
- ✗ Dommages intentionnellement causés par l'assuré, sur son ordre ou avec sa complicité ou son concours.
- ✗ Ne pas contacter l'assureur.

Frais d'annulation

- ✗ Maladie psychique, mentale ou dépressive sans hospitalisation ou entraînant une hospitalisation inférieure à **TROIS** jours.
- ✗ Les annulations qui surviennent à la suite de causes survenues au moment de la souscription de la police, connues du titulaire et / ou de l'assuré.



Il existe des restrictions en ce qui concerne la couverture

Voyages dans des zones classées en risque / guerre: Couverture exclue si le MAE avait émis une recommandation de ne pas voyager.

Couverture conditionnée de ne pas contredire les sanctions ou embargos économiques, commerciaux ou financiers promulgués par l'UE, la France ou les États-Unis.

Rejet d'un sinistre :

En cas de mauvaise foi de l'assuré, il perd tout droit à une indemnisation.

Frais d'annulation

- ! les accidents ou maladies ayant fait l'objet d'une première constatation, d'un traitement, d'une rechute ou d'une Hospitalisation entre la date de réservation du Voyage et la date de souscription à la présente convention
- ! Franchise: 30 € par personne



Où suis-je couvert?

L'assuré est couvert en France



Quelles sont mes obligations ?

L'Assuré doit informer l'ASSUREUR de la survenance du sinistre dans un délai maximum de SEPT jours à compter de la date de la survenance, il doit utiliser tous les moyens à sa disposition pour en réduire les conséquences. Il doit apporter toute preuve pouvant être raisonnablement demandé en ce qui concerne ses circonstances et ses conséquences ainsi que fournir les documents qui prouvent ou justifient la date la survenance du sinistre et les factures ou les reçus des dépenses

Le preneur d'assurance doit payer la prime en fonction des délais et des modes de paiement indiqués dans la police



Quand et comment dois-je effectuer les paiements ?

Au moment de la souscription de la police par le biais du paiement unique effectué par tout moyen de paiement de l'offre légale.



Quand la couverture commence et finit-elle?

La garantie des **frais d'annulation** prend effet, le jour et au moment de la réservation du voyage ainsi que de la souscription de la garantie, prenant fin le jour et à l'heure à laquelle le voyage commence.



Comment puis-je résilier le contrat?

Par une communication adressée directement à l'assureur ou par l'intermédiaire de son courtier à condition qu'aucune des garanties incluses dans l'assurance n'ait pris effet.

Dans le cas d'une assurance contractée à distance, l'assuré dispose d'un délai légal de rétractation de 14 jours à compter de la date de souscription du contrat et à condition que l'effet des garanties n'ait pas encore commencé.